La séance de la Chambre

La déclaration de M. Pierre Laval

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Précisément en raison de la sanction pétrolière, et pourvu que les Etats non membres y prissent entièrement part, la situation devenait immédiatement plus dangereuse, du point de vue de la résistance italienne. De toutes parts nous recevions des informations qu'aucun gouvernement responsable n'aurait pu dédaigner et desquelles il résultait que l'Italie considérait l'embargo sur le pétrole comme une sanction militaire ou un acte impliquant la guerre contre l'Italie. »

Avec sir Samuel Hoare j'ai recherché les meilleurs moyens de défendre, en sauvegardant la paix, et dans le cadre des institutions internationales, les intérêts de nos deux pays. Nos propositions, qu'on jugeait excessives, nous les estimions, nous, raisonnables. Au surplus, elles n'étaient pas intangibles.

Sir Samuel Hoare s'en est expliqué à la Chambre des Communes, dans un langage émouvant, avec une dignité qui lui fait honneur, et qui a forcé l'admiration de ceux-là mêmes qui nous ont jugé le plus durement.

Il a défendu notre œuvre commune.

La voie de la conciliation reste ouverte

Que se passera-t-il demain ? Il est entendu que les propositions de Paris sont mortes, mais la voie de la conciliation reste ouverte.

Le Conseil de la S.D.N. s'est réuni. Il a fait revivre le Comité des XIII, qui a repris sa tâche. Le Comité de coordinations qui, après avoir décidé les mesures de pression économique est chargé de veiller à leur application, élargira-t-il le champ de son activité ?

Me permettra-t-on de rappeler que des mesures sévères ont déjà été prises dans le domaine financier et dans le domaine économique ? Qui donc voudrait soutenir qu'elle sont inefficaces ? Et qui pourrait se porter garant qu'à vouloir les étendre on ne court pas le risque d'élargir le conflit ?

Une loi pour empêcher la guerre

Certains nous disent : « Ce qui compte à nos yeux c'est le respect de la loi internationale. » Certes, mais cette loi a été prévue pour empêcher la guerre, pour en limiter les effets et non point pour la généraliser.

Sir Austen Chamberlain l'a marqué avec force dans le débat à la Chambre des Communes en disant : « Il est essentiel, tandis que jouent les sanctions destinées à amener la paix, que la S.D.N. ne perde jamais de vue que les sanctions ne sont pas par elles-mêmes une fin, mais seulement un moyen de l'atteindre, et que, si ce but peut être atteint plus rapidement par des négociations, comme cela doit toujours être — car sans négociations, on ne pourrait arriver au but que par l'épuisement d'une des parties ou de l'autre — il n'est pas seulement permis, aux termes du covenant, mais c'est un devoir, en vertu même du covenant de poursuivre ces négociations. »

La sécurité de la France

Ne craignez-vous pas, me dit-on encore, que vous n'ayez à regretter un jour d'avoir limité les moyens qui pourraient être mis par les autres pays à la disposition de la France pour la prémunir ou la protéger contre une agression éventuelle ?

C'est le grief le plus sérieux qui nous soit adressé. Est-il fondé ? Je touche ici à un sujet délicat. La S.D.N. devrait, théoriquement, trouver sa force dans son universalité. En fait, cette universalité n'a jamais été pleinement réalisée. Et nous avons tous présentes à l'esprit les circonstances dans lesquelles deux grands Etats, l'Allemagne et le Japon, se sont successivement retirés de la communauté. L'exécution de la tâche imposée à l'institution de Genève est, de ce fait, devenue beaucoup plus lourde.

Certes, ce n'est pas une raison pour que le principe même de cette universalité soit contesté. Mais, dans la pratique, la plus immédiate, la Société des Nations se condamnerait à l'échec si elle se refusait à prendre elle-même la mesure de ses possibilités. Elle n'a, d'ailleurs, jamais marqué de la faire. Elle a toujours proclamé qu'à côté des obligations générales, il y a des modalités d'application.

C'est à Genève qu'a été conçue la formule et préconisée la méthode des pactes régionaux d'assistance. Leur objet n'est-il pas précisément d'organiser, à l'avance, une assistance mutuelle limitée à des zones particulièrement sensibles ? Faute d'accords de ce genre l'application automatique de l'article XVI du pacte demeurera toujours aléatoire et de portée restreinte.

Voilà le fait : L'action de la Société des Nations dans la crise actuelle a pu et pourra se heurter à des difficultés sans qu'il soit permis d'en tirer aucune conclusion valable contre le principe même de la sécurité collective.

Une action inlassable en faveur de la paix

Il s'agit aujourd'hui de faire assurer le respect de la loi internationale par la cessation d'un conflit préjudiciable aux intérêts de l'ensemble des nations et qui ne peut profiter qu'aux ennemis de la paix.

Il s'agit d'épargner à l'Europe la prolongation et l'aggravation d'une crise où son équilibre déjà instable, risquerait d'être irrémédiablement compromis. Il faut s'y employer effectivement, sans porter aucune atteinte aux principes de la Société des Nations et sans affaiblir en rien, pour l'avenir, la base juridique de nos garanties mutuelles.

J'ai rappelé des faits. J'ai évoqué des principes. Je n'ai manqué à aucune de nos obligations.

Si on m'oppose un désaccord avec le Gouvernement britannique, je réponds qu'entre deux grandes démocraties, les explications franches ne peuvent que fortifier la collaboration étroite qui est indispensable à la sauvegarde de la paix.

Personne ne peut nier, moi moins que tout autre, que la coopération franco-britannique soit l'élément essentiel de la sécurité en Europe.

Je n'ai pas manqué à cette coopération. Je n'ai porté nulle atteinte à la solidarité qui lie nos deux pays et je ne songe pas, en réponse à ceux qui m'attaquent ou m'attaqueront, à faire grief à la Grande-Bretagne d'avoir finalement repoussé les propositions établies en commun à Paris avec le secrétaire d'Etat britannique.

J'ai pris des initiatives que je ne regrette pas puisqu'elles avaient pour objet de mettre fin au conflit.

Ma volonté n'est pas entamée parce qu'elles n'ont pas abouti.

D'autres tentatives devront être faites qui peuvent ne pas réussir davantage. Le découragement m'est interdit et je persévérerai, quoi qu'il advienne, dans une action fervente et inlassable en faveur de la paix.

La séance

Paris, 27 décembre. — Les tribunes et galeries publiques sont comble lorsque M. Fernand Bouisson monte, à 15 heures, à son fauteuil. Les députés, qui étaient demeurés dans les couloirs à commenter les événements, se hâtent de venir occuper leurs places. La séance est ouverte à 15 h. 10.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique extérieure du gouvernement.

Avant de donner la parole à M. Pierre Laval, président du Conseil, le président fait connaître les décisions de la Conférence des présidents pour réduire à huit le nombre des interpellateurs et renvoyer à samedi matin et après-midi, la suite du débat qui ne pourra être terminé vendredi.

Des mouvements divers accueillent la communication du président de la Chambre qui, cependant, ne rencontre pas d'opposition.

M. Pierre Laval lit sa déclaration, que nous publions par ailleurs.

Les critiques de M. Léon Blum

M. Léon Blum accuse M. Laval d'avoir fait une politique personnelle.

Dans sa déclaration, dit-il, il n'a fait qu'employer le pronom « Je ».

Comme l'orateur, à son tour, déclare : « Je pense quant à moi... », on l'interrompt à droite : « Je... Je... ».

— Je dirai maintenant « Nous » reprend M. Blum (Rires et exclamations).

Le président du Conseil n'a pas réussi. Il doit supporter seul le poids de son insuccès. Aujourd'hui, en effet, les propositions franco-anglaises sont complètement mortes. L'Angleterre a retiré sa signature. De tout ce qui existait, il y a dix jours, il ne reste que des échos et il reste M. Laval.

(Ph. N.Y.T.)

M. Léon Blum

Ce qu'il y a de plus surprenant en cette séance si attendue, c'est pour M. Blum, d'y voir M. Laval.

Il déclare que les socialistes ne se laisseront pas déposséder de ce mot sacré pour eux : la paix. Cette politique de paix, prétend-il, est l'œuvre des socialistes, qui la forgent depuis quinze ans, sous les menaces et les outrages.

M. Dignac (Gauche radicale), interrompt. Ses amis du Centre l'applaudissent et ses paroles se perdent dans le bruit. Les socialistes protestent véhémentement, parce que leur orateur est souvent interrompu.

Le Président ramène le calme.

M. Blum déclare que les socialistes ont le droit de rappeler que c'est par amour de la paix qu'ils défendent les libertés démocratiques. La dictature, c'est la guerre.

L'orateur rappelle l'attitude de l'Angleterre pour assurer, dans le respect du pacte, la sécurité collective.

Pourquoi ne pas profiter de cette attitude pour resserrer les liens entre la démocratie anglaise et la nôtre ?

M. Blum regrette que ce soit du côté de l'agresseur, dit-il, que la sympathie du gouvernement paraisse se manifester.

Légèrement fatigué par les interruptions, M. Blum sollicite une suspension de séance.

A la reprise, il déclare qu'il faut admettre le risque de guerre. La France ne saurait prendre des assurances contre les risques de guerre contre elle, sans prendre sa part contre les risques, quand un Etat faisant partie de la S.D.N. est attaqué.

M. Montigny (radical-socialiste). — Les socialistes, dans ce cas, doivent aller jusqu'au vote des crédits militaires.

M. Blum déclare que jamais il n'a été question d'appliquer à l'agresseur des sanctions militaires.

Le seul risque réel, à l'heure présente, c'est, dit-il, le réarmement de l'Allemagne. Pour s'opposer à ce danger, il convient, selon lui, soit de coaliser des forces, soit de désarmer, même en dehors de l'Allemagne. C'est l'appui sans réserve de la Russie soviétique et de la Grande-Bretagne, ajoute-t-il, qui constitue la meilleure sauvegarde de notre sécurité.

Pour lui, M. Laval reste l'homme qui a « créé l'atmosphère de menace de guerre ». Il croit sincèrement, dit-il, avoir assuré la paix, avoir travaillé pour elle. Mais la paix il faut la vouloir. Il a ramené les grandes idées désintéressées à son échelle. (Excl. et protest. à dr. et cent. dr.).

M. Aubert. — Vous oubliez que M. Pierre Laval représente la France. (Appl. à dr., au cent. et div. bancs).

M. Léon Blum. — Nous demandons à la Chambre de faire faire ce qu'a fait la S.D.N., de révoquer le mandataire infidèle. (Appl. à gauche et à l'ext. g.).

M. Taittinger demande que la France reste neutre

M. Pierre Taittinger (Fédération républicaine) succède à la tribune à M. Blum.

— Nous sommes, dit-il, arrivés à une heure extrêmement grave. Il s'agit de savoir ce que seront demain les relations entre l'Italie, la Grande-Bretagne et la France.

Il interpelle sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour maintenir intacts les liens qui nous unissent à l'Angleterre et à l'Italie et à assurer, quelle que soit l'issue des événements en cours, la stricte neutralité de la France.

Derrière n'importe quel homme d'Etat qui représente l'Angleterre, le député de Paris voit se profiler les navires anglais coulés pendant la guerre, les 883.000 Anglais tués, dont 600.000 tombés chez nous pour la civilisation. (Vifs appl.). Il se demande aussi si, sans la neutralité italienne en 1914, nous aurions pu opérer le redressement de la Marne après la bataille de Charleroi.

Il rappelle ensuite le sacrifice de la légion garibaldienne et des 14.000 volontaires venus de l'Italie se battre pour la France. De tels souvenirs doivent être rappelés dans ce débat.

Il y a en Angleterre une mystique de la S.D.N. L'Angleterre a pu se vexer de certains langages tenus en Italie. Les griefs de l'Angleterre? Elle s'est crue menacée. Elle a envoyé sa flotte dans la Méditerranée. La S.D.N. ne l'y avait pas invitée.

L'orateur énumère ensuite les griefs de l'Italie à l'égard de l'Angleterre.

Il rappelle que l'on n'a pas tenu certaines promesses coloniales faites pendant la guerre à l'Italie et que c'est le Gouvernement de M. Laval qui tint les promesses de la France. (Excl. à l'extr.-g.).

L'Italie a été atteinte dans son amour-propre.

Le 9 octobre, M. Blum dans « Le Populaire » envisageait même la guerre comme indispensable contre l'agresseur.

Nous ne voulons pas voir demain la

(Ph. N.Y.T.)

M. P. Taittinger

France seule en face d'un agresseur. Pour appliquer des sanctions militaires, il faudra prendre la responsabilité de mobiliser des classes. Prendrez-vous cette responsabilité? Nous, nous ne la prendrons pas. (Vives excl. à l'extr.-g. et bancs commun.).

M. Pierre Taittinger, en terminant, demande des élections immédiates d'ici six semaines, pour que, dit-il, le peuple de France réponde lui-même et choisisse entre les théories socialistes et celles de ses amis. (Appl. à dr., cent., extr.-gauche).

M. Yvon Delbos veut le retour à l'esprit du Pacte

M. Yvon Delbos, président du groupe parlementaire radical-socialiste, estime que la politique extérieure du Gouvernement n'est pas suffisamment orientée dans le sens du pacte de la S.D.N. et de la sécurité collective.

On nous accuse dans la presse de vouloir la guerre. Nous ne répondrons pas à de telles affirmations.

La doctrine que nous soutenons, c'est celle qui a été pratiquée par tous les gouvernements depuis 1919.

On ne peut pas plus dire que les sanctions c'est la guerre, que l'on ne peut affirmer que les tribunaux et les gendarmes sont responsables du crime du malfaiteur.

Si la S.D.N. est bafouée, c'est notre sécurité elle-même qui sera menacée.

M. Yvon Delbos ne reproche pas à M. Laval l'idée d'un arrangement amiable que le Comité de coordination l'avait d'ailleurs chargé de rechercher. Mais, dit-il, le traité de Paris n'était acceptable ni par la S.D.N., ni par l'Ethiopie.

L'Italie ne commettra pas la folie de se suicider, en nous attaquant.

M. Delbos s'élève contre la campagne contre les sanctions, au cri de : « Pas un homme, pas un sou ».

M. Taittinger. — Pour une guerre fratricide !

(Ph. N.Y.T.)

M. Yvon Delbos

M. Yvon Delbos. — Si la France déclare qu'elle ne se battra pas, ni pour la S.D.N., ni pour la Petite Entente, ni pour qui que ce soit, que fera-t-elle si elle est attaquée? En détruisant la sécurité collective, nous détruirons notre propre sécurité. La France ne peut compter que sur la S.D.N. Nous demandons à la Chambre de revenir aux deux grandes traditions de la France : La paix intérieure, dans l'ordre républicain La paix extérieure, dans l'ordre international.

M. Paul Reynaud déclare qu'il faut payer pour avoir demain la sécurité collective

M. Paul Reynaud se demande comment se pose pour l'Europe le problème de la Paix. Contre qui l'Allemagne arme-t-elle ? L'orateur rappelle certains passages de « Mein Kampf », où il est dit notamment que l'Allemagne doit s'opposer à une entente entre l'Angleterre et la France. La politique allemande actuelle n'a d'autre but que de plaire à l'Angleterre et de détacher cette dernière de la France, alors que notre entente avec l'Angleterre est la clef de voûte de la paix. Il est indispensable de dire halte à l'agresseur quel qu'il soit. Le peuple anglais a été inquiet des armements de l'Allemagne et il a vu dans la S.D.N. le moyen de procurer la paix au monde. Nous n'avons pas compris la chance que nous offrait le destin. L'Allemagne avait perdu la partie. L'Allemagne s'est réjouie de voir la France et l'Angleterre sur le point de se désunir. Toute la question est de savoir si la grande espérance née après la guerre va s'évanouir. Il faut payer pour avoir demain la sécurité collective. L'opinion ne pense peut-être pas ainsi, mais c'est la grandeur de notre mandat de se servir d'une tribune libre. L'accomplissement de ce mandat peut nous faire courir un risque. Pour ma part, ce risque je l'accepte.

M. Maxence Bibié reproche au Gouvernement français d'avoir résisté à plusieurs reprises, à l'application de nouvelles sanctions .

L'intervention de M. Thellier

M. Thellier (Pas-de-Calais) exprime l'avis de ses amis de la majorité qui approuve la politique du Gouvernement.

La question qui se pose à la Chambre est de savoir s'il est possible d'être fidèle au pacte de la S. D. N. et à la coopération franco-anglaise, sans risquer une guerre avec l'Italie.

La question se pose de savoir si la France peut concilier la défense des grands intérêts du monde avec les siens propres. Nous sommes unanimes pour faire échec à la guerre.

M. Thellier rappelle le rôle joué par la France à Genève et le début du conflit.

Il faut, dit-il, concilier le droit, l'amitié, l'intérêt.

Il ne pouvait être question pour la France de se mettre à la remorque de la politique anglaise. Nous ne sommes en présence que d'une guerre coloniale et certains Etats ont déjà agi de même façon que l'Italie. On ne peut songer à appliquer des textes trop rigoureux dans l'intérêt de certaines peuplades comme si l'équilibre de l'Europe était en question.

M. Thellier regrette que l'accord Hoare-Laval n'ait pas rencontré, de la part de l'Angleterre, un accueil très bienveillant La France a maintenu son attitude L'Angleterre a dénoncé son accord, voilà les faits.

Il est certain que les sanctions ont été prises et respectées loyalement par le Gouvernement français. Or ces mesures entraînent des dommages pour les producteurs français.

Allons-nous mettre toute notre aviation, toute notre armée au service de la S. D. N. sous la direction des techniciens de l'Angleterre ?

Vous avez encore le moyen, M. le président du Conseil, de poursuivre vos négociations avec l'Italie dans le cadre de la S. D. N.

On prétend que si dans le cas présent la sécurité collective ne joue pas pour l'Ethiopie, elle ne jouera pas pour nous dans l'avenir. Est-ce que les hommes publics anglais n'ont pas toujours réservé leur réponse quand nous leur avons demandé quelle serait leur attitude, si nous étions attaqués à nos frontières

Ils ont déclaré formellement que l'art. 16 du pacte ne jouerait que suivant les circonstances, dans chaque cas particulier.

Nous demandons aux Anglais de considérer que notre attitude serait la même s'ils étaient en cause. La France a appelé de ses vœux la S. D. N. Elle n'a pas failli aux devoirs de solidarité, mais il ne peut y avoir de sécurité collective à sens unique.

La S. D. N. ne représente plus l'universalité des peuples.

Nous sommes fidèles à une politique qui, basée sur le respect de nos engagements internationaux, se préoccupe d'abord d'éviter à ce pays qui n'en veut pas, une conflagration mondiale et de maintenir la paix.

M. Péri (communiste) reproche à M. Laval d'avoir favorisé l'Italie condamnée par la S.D.N.

M. Stern demande au Gouvernement de définir sa politique navale à la conférence de Londres et fait confiance au Gouvernement.

M. Piétri, ministre de la Marine, lui répond qu'en ce qui concerne la durée des engagements pour un accord naval, la France ne pourra le faire que pour un temps extrêmement limité.

La suite du débat est renvoyée à samedi matin, à 9 h.

La ration de vin des troupes

La Chambre adopte une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à porter au minimum à un demi-litre la ration journalière de vin dans l'armée.

La séance est levée à 22 h.

Le Gouvernement l'emportera-t-il ?

La Chambre entendra ce matin samedi les dernières interpellations et la lecture des ordres du jour.

M. Pierre Laval répondra vraisemblablement au début de l'après-midi et le vote sur l'ordre du jour de confiance est prévu pour 16 h. environ.

On s'accorde généralement dans les couloirs à prédire une majorité de 25 à 30 voix au Gouvernement.

Au procès Stavisky

Paris, 27 décembre. — Le président Barnaud, dès qu'il a ouvert l'audience, à 13 h. 15, donne la parole à Me Louis Perrin, partie civile, représentant quatre sociétés de secours mutuels et 55.420 épargnants : vieux travailleurs, veuves de guerre, orphelins, dépouillés de leurs économies amassées sou à sou par l'escroquerie de Bayonne.

L'avocat parle d'une voix grave, scandant ses mots, et évoque les responsabilités et les culpabilités de l'affaire.

— Stavisky, dit-il, serait resté un petit escroc sans le concours des hommes qui sont au banc des accusés.

Deux d'entre eux méritent particulièrement notre attention, deux qui ont nié, l'un avec violence, l'autre avec un air patelin, leur culpabilité, MM. Garat et Guébin.

Ils étaient renseignés. Ils savaient que c'était Alexandre qui avait fourni les 200.000 francs nécessaires au roulement du Crédit municipal. Ils savaient qui était Alexandre.

Me Perrin poursuit l'examen du cas Guébin et il conclut en demandant un verdict sévère pour Garat et Guébin, les principaux coupables.

Me Lemaire, autre partie civile, demande où sont passés les 40 millions dont les experts n'ont pas trouvé l'emploi en examinant les comptes de Stavisky. Il conclut en disant :

— Vous jugerez tout de même avec pondération, en distinguant parmi les inculpés ceux qui sont des complices de ceux qui ont pu agir de bonne foi.

Desbrosses, dont la pâleur est extrême, fait demander une suspension, craignant de tomber en syncope.

M. Barnaud suspend l'audience pendant quelques minutes.

A la reprise, l'indisposition de Desbrosses persistant, le président Barnaud décide de lever l'audience et de la renvoyer à samedi.

LE ROI DES BELGES EN ANGLETERRE

Londres, 27 décembre. — Le roi Léopold III est arrivé vendredi après-midi à Douvres, d'où il est reparti immédiatement pour une destination inconnue. C'est le second voyage incognito que le Roi des Belges fait en Angleterre en l'espace d'un mois.

On découvre un trésor dans un coffre à farine

Innsbruck, 27 décembre. — Une paysanne d'un petit village des environs d'Innsbruck n'arrivait pas à comprendre pourquoi un certain coffre dans sa cuisine, ne pouvait contenir qu'une petite quantité de farine.

Elle défonça enfin le fond du coffre et découvrit trois sacs remplis de pièces d'argent datant de 1707 à 1804. On pense que ces sacs auront été cachés là par un des ancêtres de la paysanne pour les soustraire aux soldats de Napoléon.

— A Clavières (Italie), une avalanche a enseveli trois montagnards. Deux d'entre eux ont pu être sauvés. Les recherches pour retrouver le troisième ont continué pendant la nuit.

Le Sénat continue la discussion du budget

Paris, 27 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 50, sous la présidence du général Bourgeois.

La convention entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique

L'ordre du jour appelle d'abord la discussion d'un projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'un avenant à la convention de 1933 entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique.

Après discussion, le projet de loi est adopté. Il comporte l'approbation des articles de l'avenant qui prévoient la prise en charge par l'Etat de l'amortissement des intérêts et des impôts afférents aux emprunts contractés pour la construction de la « Normandie » et l'autorisation pour l'Etat de donner sa garantie à des opérations de crédit faites par la C.G.T. en vue de la constitution d'un fonds de roulement dans la limite de 60 millions.

Le forfait sur les bénéfices industriels et commerciaux

Puis commence la suite de la discussion du projet de budget.

L'article 1er, réservé jusqu'après le vote des divers états de dépenses, les art. 2 (autorisation de perception) et 3 (fixation pour 1936 du taux général des intérêts cédulaires sur les revenus) sont adoptés dans le texte de la Chambre.

L'art. 3 C (transformation du caractère du forfait en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux) est adopté, après une intervention de M. Régnier, dans le texte de la Commission. Ce texte propose le maintien du forfait comme règle générale d'imposition et offre la possibilité au contribuable d'obtenir une réduction par voie de réclamation

M. Cavillon demande que soit inséré, après cet article, un article 30 bis tendant à admettre au bénéfice de l'imposition d'après les bénéfices réels, les contribuables assujettis aux décrets-lois des 16 juillet et 8 août 1935, instituant un impôt spécial sur les bénéfices des industriels travaillant pour la Défense nationale et une taxe spéciale sur les bénéfices provenant des marchés passés avec diverses collectivités publiques.

Cet amendement est retiré après intervention de M. Régnier.

Les art. 3 D (dégrèvement pour dettes hypothécaires), 3 ter (fixation par décret de la date d'entrée en vigueur de la carte d'identité fiscale), 3 ter C (imposition des apports faits aux associations) sont adoptés dans le texte de la Chambre.

Sur l'article 3 bis (répression de la fraude fiscale, renforcement des sanctions), M. Merlin demande qu'une veuve ou des héritiers n'ayant point participé à la rédaction par son auteur d'une déclaration de succession reconnue inexacte ne puissent être poursuivis du fait de cette déclaration, les peines étant personnelles.

M. Marcel Régnier. — S'il s'agit de peines de prison, nous sommes d'accord, mais s'il s'agit d'une amende, la succession doit la payer.

M. Merlin demande la disjonction de l'article qui est prononcée par assis et levés.

A la demande de la Commission, l'article 3 ter D, voté par la Chambre (fixation à 50.000 fr. de la valeur maximum des biens susceptibles de bénéficier de l'immunité des droits de mutation par décès) est également disjoint.

Les articles 3 ter A, 3 ter I, comportant notamment l'augmentation des droits perçus à l'occasion de la délivrance des permis de conduire, sont adoptés.

Le régime des bouilleurs de cru

La Commission propose de disjoindre l'art. 3 ter J, qui proroge jusqu'au 31 décembre 1936 l'application des textes qui, en 1934 et 1935 ont accordé sous forme de réduction d'impôt une prime à l'exportation des automobiles vers certains pays étrangers et vers certaines colonies. M. Le Trocquer, appuyé par M. Bosc, au nom du groupe du Commerce extérieur, et par le ministre du Commerce, demande par voie d'amendement le rétablissement de l'article 3 ter J. L'amendement est renvoyé à la Commission pour nouvel examen

Les articles 3 ter K et L (taxe sur les importations de produits contingentés) sont adoptés. A la demande de la Commission, l'art. 3 ter M (fixation à 2.400 fr. par hectolitre des droits sur les alcools) est disjoint. L'article 3 ter N (modification au Code des contributions directes) est adopté.

La Commission propose la disjonction de l'art. 3 ter O (aménagement apporté au régime des bouilleurs de cru).

L'article est disjoint.

Les articles 3 ter P à 3 ter U sont adoptés. Ils concernent notamment la taxe unique sur les huiles minérales. L'article 3 ter V, qui a trait aux exemptions de taxes sur les locations de pêche, est disjoint. Des articles additionnels 3 ter X et Y de MM. Milliès-Lacroix et Lourties, relatifs à la chasse dans les forêts domaniales et aux exploitations d'internats, sont renvoyés à la Commission.

La loi de Finances

Les articles 1 à 10 de la loi de Finances sont adoptés. L'art. 11 (voies et moyens) est réservé. Les art. 12 à 15 du titre 2 (fonds d'armement et d'avances sur travaux) sont adoptés.

Le Sénat passe au titre 3 (budgets annexes). L'art. 16 (recettes et dépenses des budgets annexes) est réservé. L'article 16 bis (frappe d'une nouvelle monnaie commémorative de l'Exposition de 1937) est repoussé. Les art. 17 à 23 sont adoptés. L'art. 23 bis (emploi des excédents de la radiodiffusion) est disjoint. Les art. 23 ter et 23 quater (budget annexe des P. T. T.) sont adoptés.

Le Sénat fait une ovation au général Bourgeois au moment où celui-ci quitte le fauteuil présidentiel. Le Gouvernement s'associe à cet hommage.

(On sait que le général Bourgeois ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales. Il a donc présidé aujourd'hui pour la dernière fois une séance de la Haute-Assemblée).

Séance levée à 12 h. 05.

L'après-midi la séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

Le Sénat reprend l'examen de la loi de Finances qui est adoptée, à l'exception de plusieurs articles qui ont été réservés.

La suite est renvoyée à samedi matin, 10 heures. La séance est levée à 20 h. 05.

Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le point de départ de l'examen de la situation actuelle doit être le discours de Sir Samuel Hoare, écrit l'« Osservatore Romano »

Cité du Vatican, 27 décembre. — L'« Osservatore Romano », dressant un tableau de la situation internationale actuelle, écrit

« Par l'échec du plan Laval-Hoare, la politique de conciliation a subi un coup déplorable. De l'encouragement confiant de l'opinion publique, on est passé au pessimisme.

» L'Europe a célébré, cette année, un Noël sans paix, le plus triste Noël de l'après-guerre : pas une parole de conciliation ; pas la moindre possibilité d'accord et, à l'horizon, la tempête semble vouloir se déchaîner.

» En cette parenthèse de Noël, il ne reste plus aux hommes de bonne volonté que la ressource de chercher au milieu des décombres de la semaine dernière quelque chose qui pourrait permettre de reconstruire ce qui a été détruit. Si l'on veut être réaliste, si l'on veut fonder la confiance en l'avenir, non pas sur de vagues abstractions mais sur des choses concrètes, il faut que l'examen de la situation actuelle prenne comme point de départ le discours de sir Samuel Hoare, l'homme qui a parlé clair et que la presse italienne, elle-même, n'hésite pas à définir : « Une figure droite et sympathique. »

» L'examen reste le point capital et qui peut fournir des éléments d'orientation essentiels pour le développement des événements. »

L'« Osservatore Romano » constate, plus loin, que le projet de Paris est mort pour l'Angleterre, mais, dit-il, « en dépit du changement soudain de la politique anglaise, du refus de l'Ethiopie et du silence de l'Italie, qui est interprété comme le fait de prendre acte du retrait du projet, les propositions de Paris ne sont pas mortes pour la Ligue, parce que celle-ci a chargé le Comité des Treize d'examiner, au cours de sa prochaine réunion, les réponses des belligérants et elles ne sont pas mortes pour la France qui insiste en voulant la conciliation et la paix. »

L'« Osservatore Romano » termine en passant en revue ce qu'il appelle « les perspectives incertaines de la situation dont dépend le développement des événements » et parmi lesquelles il cite notamment la démarche anglaise auprès de certaines puissances méditerranéennes et la nomination de M. Eden.

On s'attend à une attaque éthiopienne sur le front de Somalie

Rome, 27 décembre. — Les Italiens semblent s'attendre à une attaque de la part des troupes du ras Desta, dans le secteur compris entre les cours d'eau Gesto, Ganale, Doria et Daoua Parma, en Somalie. C'est dans ce secteur que les doubats italiens, agissant par surprise, après une marche de trois jours, attaquèrent, le 22 novembre, le village de Lammachillindi et que les avions italiens bombardèrent, à Neghelli, les colonnes du ras Desta.

C'est à Dolo que le Italiens ont installé leurs positions depuis le début de la campagne ; mais toute une bande de territoire située en avant de ces positions est contrôlée, sur une profondeur de 60 kilomètres par des postes volants confiés à des doubats. D'autre part, les Italiens multiplient, dans cette zone, les reconnaissances effectuées par les automitrailleuses.

On interprète comme un indice de l'avance des troupes éthiopiennes vers les positions italiennes, l'arrivée à Dolo de tribus indigènes qui emmènent leurs troupeaux avec elles. Les populations craignent les troupes éthiopiennes qui, démunies d'approvisionnement, vivent des ressources des pays qu'elles traversent.

Des boys-scouts éthiopiens voulaient partir en guerre

Le mois dernier, deux cents boys-scouts, dont certains n'avaient pas douze ans, armés du bâton réglementaire, quittèrent Addis-Abeba à pied pour Dessié; ils mirent dix-neuf jours pour atteindre le quartier général des armées du Nord.

De Dessié, trompant la vigilance des autorités, ils partirent dans l'espoir d'atteindre le front du Tigré. Mais le Négus arrivant à Dessié sur ces entrefaites, les fit ramener par l'Aba Hana, grand chef religieux sorte d'Eminence grise.

Les grands boys-scouts, ceux qui étaient âgés de 16 à 19 ans, reçurent des fusils et furent autorisés à se joindre aux troupes; mais les plus jeunes durent reprendre le chemin d'Addis-Abeba, cette fois en camions. Ils arrivèrent dans la matinée dans la capitale, légèrement penauds, mais jurant d'essayer de partir pour le front dès qu'ils seront admis à l'honneur de tenir un fusil.

On va édifier à Rome une cité cinématographique qui couvrira soixante hectares

Rome, 27 décembre. — M. Mussolini a approuvé les plans de la Cité cinématographique qui doit être construite dans un faubourg de Rome et a ordonné que les travaux commencent ces jours prochains.

La cité couvrira 60 hectares. Elle comprendra 30 bâtiments construits suivant les principes de la technique la plus moderne et sera le plus grand établissement de production de films d'Europe.

On pense que la cité sera inaugurée en avril 1937, mais plusieurs studios commenceront à fonctionner dès 1936.

— De Chartres: Au cours de la nuit, deux bandits masqués se sont introduits dans le débit que tient Mme Lecœur à Bullainville. Après avoir ligoté la débitante, ils ont assommé son fils, âgé de 23 ans, à coups de matraque, et se sont emparés de 24.000 fr.

Dernière Heure

Un ancien directeur de banque tue l'acquéreur de sa villa et se suicide à Plessis-Trévise

Villiers-sur-Marne, 27 décembre — Les habitants de la paisible avenue Hedouin, à Plessis-Trévise, ont été, vendredi soir, mis en émoi par un incendie qui éclata vers 20 heures, dans une propriété située au 47 de l'avenue, appartenant à un Canadien, M. Beaulieu, 47 ans.

M. Georges Beaulieu était autrefois directeur d'une banque. Il en fut congédié au mois d'octobre 1934, époque à laquelle il se trouvait en instance de divorce. Le divorce fut prononcé contre lui et il fut condamné à servir une pension alimentaire de 2.000 francs par mois à sa femme.

Ses ressources diminuèrent rapidement et sa propriété, d'une valeur de 400.000 francs, fut mise en vente judiciairement. Elle fut achetée par M. Taris, à qui M. Beaulieu devait remettre les clés vendredi. Tous deux étaient venus le soir à Plessis-Trévise.

A peine arrivé dans la propriété, M. Beaulieu tuait M. Taris d'une balle de revolver, puis il mettait le feu à la villa. Il se précipitait ensuite dans la voiture qui stationnait à la porte, y mettait le feu et, dans la voiture, se tirait une balle dans la tête.

Le Parquet de Corbeil s'est rendu sur les lieux.

Tient-on les agresseurs de la débitante de Bullainville et de son fils!?

Chartres, 27 décembre. — Les brigades de gendarmerie de Chateuduf, Bonneval, Orgères et Brou, ont été mobilisées pour rechercher les auteurs de l'agression commise à Bullainville sur Mme Lecœur, débitante, et son fils. L'enquête a amené l'arrestation de Maurice Marchais, 30 ans, ouvrier agricole à Sancheville, et de son amie, Gilberte Robert, 18 ans.

Les relations diplomatiques sont reprises entre l'Uruguay et la Russie

Montevideo, 27 décembre. — Le chef du Protocole a remis au ministre de l'U.R.S.S. le décret rompant les relations diplomatiques. La rupture des relations vient annuler une opération d'achat par l'U.R.S.S. d'un stock de fromages s'élevant à 300.000 piastres-or.

Le gouvernement a chargé la légation des Etats-Unis à Moscou de se charger des intérêts de l'Uruguay.

LA CRUE DU RHONE

Avignon, 27 décembre. — La crue du Rhône a continué toute la journée. A Avignon, où les vannes d'écoulement des égouts sont fermées, l'eau s'envahit peu à peu les rues des bas quartiers et s'étend même jusqu'aux principales artères de la ville. La situation des villages tout au long de la vallée du Rhône, est de plus en plus critique.

— La Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre a adopté un rapport de M. Maurice Rolland, tendant à inviter le Gouvernement à faire voter d'urgence la proposition de loi instituant un fonds national de secours aux chômeurs.

Dernières Nouvelles Sportives

HIPPISME

HIER, A NICE

Prix de Biot (haies, à vendre, 10.000 fr., 2.800 m., 10 partants) : 1er, Saxel (R. Le Fur); 2e, Royal II (Dufuc); 3e, Guidon (M. Bates). — Mutuel : 21.00, 9.00, 33.50, 14.50. — Pas couru : Biganos, Maximali, Chant du Cygne, Kiwi

Prix de Vallauris (steeple, 30.000 fr., 3.200 mètres, 4 partants) : 1er, Best Love (Bonaventure); 2e, Cuarnens (H. Gleiese). — Mutuel : 6.00, 5.50, 8.50. — Pas couru : Bacendiera, Loyauté II, Prince Yoyo, Cantor, Pyrem, Erminette, Biganos.

Prix du Cap Saint-Jean (steeple, handicap, 14.000 fr., 3.400 m., 8 partants) : 1er, La Gabelle (H. Gleiese); 2e, Cap Polonio (Bonaventure); 3e, Jacoby (R. Georges). — Mutuel : 14.00, 7.00, 8.50, 8.00. — Pas couru : Jumbo, Deucalion Ariel II, Kobinoer, Méchet.

Prix du Cap Ferrat (haies, handicap, 14.000 fr., 3.000 m., 11 partants) : 1er, Vendaval (Bonaventure); 2e, Peu Sûr (R. Georges); 3e, Maubourguet (Lock). — Mutuel : 13.50, 11.00, 9.00, 12.50. — Pas couru : Pop, Camp des Romains, Ironside, Sassy, Erminette, Joyeuse, Clain, Bagneles, Falstaff, Irrésistible, Biganos, Tracer.

Renseignements comm